

COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Autorisation de voirie : pose d'une grue sur un chantier en cours.
Travaux sur la ferme Mollard, 32 chemin des Loyers.**

ARD2023-134

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande présentée par M. Damien Jacquet, de l'entreprise « **au bois de montagne** », pour l'autorisation de poser une grue au 32 chemin des Loyers,

Article 1er : M. Damien Jacquet, gérant de l'entreprise « au bois de montagne », est autorisé à implanter une grue sur **le domaine privé du chantier. Le mercredi 29 novembre 2023.**

Article 2 : M. Damien Jacquet prendra toutes les dispositions pour assurer la signalisation du chantier, en amont et en aval du chantier. Sécuriser le secteur et inviter les piétons à prendre le trottoir d'en face. Pour les ouvriers, veillez au **stationnement sur le privé** et non le domaine public, en bordure de route.

Article 3 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à ses frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Jacquet Damien,
- Monsieur le Brigadier-Chef principal de Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 23 novembre 2023**

**le Maire
François Barbier**

